



Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale de mi-année
Présenté aux : Membres de l'Association des Étudiant(e)s de Droit
Par : Catherine Côté
Date : Mardi le 20 janvier 2015
Lieu : B-2305

GÉNÉRAL

0. CONSTATATION DU QUORUM

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Jeremy van Doorn propose que François Alexandre Guay, Président du conseil d'administration, préside l'assemblée générale et que Catherine Côté, la vice-présidente aux affaires administratives soit secrétaire d'assemblée.

Mathieu Lacelle appuie.

Personne ne s'y oppose et les postes sont donc comblés.

L'ouverture de la réunion est proposée par Véronique Leduc.

La proposition est appuyée par Philippe Dion.

Il y a ouverture de l'Assemblée Générale à 11h41.



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par François Alexandre Guay

0. CONSTATATION DU QUORUM
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013-2014
5. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
 - 5.1 SUBVENTION SIMONU
6. ÉVALUATION INTRATRIMESTRIELLE DES ENSEIGNANTS
 - 6.1 CONVOCATION D'UNE AG SPÉCIALE CONCERNANT L'AJOUT D'UNE COTISATION AUTOMATIQUE NON-OBLIGATOIRE (CANO) DES MEMBRES DE L'AED AU PIGEON DISSIDENT
 - 6.2 MOTION DE SOLIDARITÉ POUR LES ENSEIGNANTS
7. CRÉATION DE LA SECTION IDEM DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT DES RÉFUGIÉS
8. QUESTIONS DES MEMBRES
9. FERMETURE

Timothée Matte-Bergeron propose l'ajout du point 6.1 soit « Convocation d'une AG spéciale afin d'augmenter la cotisation étudiante de 1\$ par membre qui sera versée au Pigeon Dissident ».

Félicia Jin appuie.

Il n'y a pas de demande de vote donc le point est ajouté à l'ordre du jour.

Colin Pratte propose l'ajout du point 6.2 soit « Motion de solidarité pour les enseignants ».



Nicolas Ouellet appuie.

Il n'y a pas de demande de vote donc le point est ajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration propose d'ajouter le point « Subvention SimONU » comme point 5.1.

Mathieu Lacelle appuie

Il n'y a pas de demande de vote donc le point est ajouté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

François Alexandre dit que le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale est en ligne depuis le mois d'octobre.

Felicia Jin propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

François Boillat-Madfouny appuie.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté.



4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

Le comptable explique qu'il a eu quelques difficultés avec les bordereaux de dépôt, ce pourquoi le délai fut assez long avant de pouvoir faire les états financiers. Il a fait une compilation des données et va présenter les points principaux à discuter.

Il compare le mois de mai 2014 avec le mois de mai 2013. Quelques points sont importants. L'excédant est de 3000\$ cette année en comparaison avec 17 000\$ l'année précédente. Les revenus varient peu. Les comités sont un peu moins actifs que l'année précédente quant à leur recherche de commandites. Les charges sont sensiblement les mêmes.

En ce qui concerne les comités, les revenus pour SimONU sont identiques pour les 2 années, mais les dépenses augmentent d'environ 30%. Quant au comité LawGames, leurs revenus ont baissé, mais leurs dépenses aussi.

L'élément essentiel est le montant d'actif net. Le surplus accumulé était d'environ 62 000\$ l'an dernier. Ce surplus n'est pas entièrement dans le compte de banque, car l'Université a pris plus de temps pour payer les cotisations à ses associations. Quant au passif, c'est l'ensemble des factures qui ont été payées.

Vincent Guérard propose l'adoption des états financiers 2013-2014.

Félicia Jin appuie.

Les états financiers sont adoptés.



5. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

François Alexandre Guay propose l'adoption des modifications aux règlements généraux proposées par le conseil d'administration.

Véronique Leduc appuie.

Véronique Leduc présente la modification que le conseil d'administration souhaite apporter (Voir Annexe I) pour que le budget présenté en début d'année puisse être consulté préalablement à l'assemblée générale dans l'optique d'offrir une plus grande transparence aux étudiants. Les étudiants pourront donc consulter les documents à l'avance au local de l'AED.

Il n'y a pas de demande de vote. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

5.1 SUBVENTION SIMONU

Une demande de financement a été faite par SimONU. Jean-François Trudelle explique que plusieurs événements imprévus se sont produits ce pourquoi il a fallu revoir le budget du comité. Le comité n'a malheureusement pas eu la bourse LOJIQ qui représentait une source substantielle de financement. L'AED s'est informée et c'est la même réalité pour la majorité des équipes participant à la simulation puisque le gouvernement a fait des coupures dans son budget. On se ramasse avec un déficit d'environ 10 500\$ à combler dans le budget. L'AED a donc rencontré le comité SimONU pour voir ce qui pourrait être fait pour palier cela.

L'AED a convenu avec simONU que le comité allait augmenter ses levées de fonds. La délégation va peut-être avoir à dépenser 250\$ de plus par participant. L'AED a proposé



que s'ils ramassaient tout le financement prévu, ils n'auraient rien à déboursier personnellement.

L'AED a convenu qu'elle allait octroyer 1500\$ au comité simONU.

François Alexandre Guay dit que la procédure est que lorsqu'il y a un montant de plus de 500\$ qui n'est pas prévu au budget qui va être dépensé, l'approbation du Conseil d'administration suite à une proposition de l'AED est obligatoire. Le Conseil d'administration a approuvé la dépense et a décidé de présenter la modification à l'assemblée générale, sans la faire voter. Ceci est possible en vertu de la prérogative du conseil d'administration, comme prévu par les Règlements Généraux.

Samuel St-Jean dit qu'il y a un déficit de 10 500\$, mais que ce qui est présenté pour y palier totalise 7000\$. Il se demande pourquoi les 2 montants ne sont pas les mêmes.

Jean-François Trudelle explique qu'il y a eu des réductions de dépenses, ce pourquoi le déficit n'est pas aussi grand. Le comité a entre autre sauvé de l'argent sur le transport.

Éloïse Eysseric dit qu'il lui semblait qu'à l'Assemblée Générale d'automne, le comité avait déjà amené la demande de subvention. Elle se demande pourquoi on n'a pas réglé la question à ce moment.

Jeremy van Doorn dit qu'il n'y avait pas de raison de croire que la bourse ne serait pas accordée. Toutes les associations ont été extrêmement surprises de ne pas recevoir de financement. À l'automne, la seule incertitude était à savoir combien d'argent allait être octroyé. Le montant prévu dans le budget du comité était même en deçà de celui que le comité prévoyait recevoir avec la bourse LOJIQ. La surprise est qu'il n'y en a pas eu du tout.



Samuel St-Jean se demande s'il est possible d'avoir un court résumé des facteurs qui ont mené à la décision d'octroyer le 1500\$ au comité.

Jeremy van Doorn dit que l'exécutif a rencontré la trésorière de SimONU. Ils ont parlé des activités déjà faites jusqu'à date. L'activité d'emballage du comité est très lucrative, donc l'AED leur a suggéré de faire des efforts de ce côté là. De plus, l'AED a suggéré aux membres d'augmenter le financement de leur part pour aider à combler le déficit. Avant même d'avoir cette rencontre, l'AED avait offert à SimONU de faire le vestiaire au party de Noël pour les aider à combler le déficit. La raison pour laquelle l'AED a suggéré l'octroi de 1500\$ est que la situation financière n'est pas à son meilleur et qu'il faut faire attention aux dépenses.

Sarah Lazure se demande combien d'argent a été ramassé pour le vestiaire.

Jeremy van Doorn explique que pour l'instant l'argent n'a pas été compté, mais que ce devrait être fait d'ici la fin de la semaine.

Mathieu Santos-Bouffard se demande combien reçoit le comité LawGames en subvention AED.

Jean-François Trudelle dit que la subvention budgétée au début de l'année était de 7500\$. Ils ont cependant fait un effort énorme pour amasser des revenus et ils ont coupé de moitié la subvention. La subvention est donc d'environ 70\$/participant alors que ce qui est maintenant prévu pour SimONU est d'environ 75\$/participant.

Marie-Ève Brassard demande si les pourboires du vestiaire ont été inclus dans le budget.

Jeremy van Doorn dit que c'était offert en surplus au budget. Les chiffres vont être compilés demain par rapport à ce revenu.



Étienne Gendron se demande s'il est justifié que la subvention par personne soit quasiment la même pour des gens du comité pour LawGames qui vont 3 jours à Halifax et des étudiants du comité SimONU qui vont 10 jours à Séoul.

Youcef Maktouche se demande comment l'exécutif est arrivé à la subvention de 1500\$, compte tenu du fait que SimONU a fait de l'emballage, s'est occupé du vestiaire et du party de mi-session en plus de toutes les activités de subventions.

Jeremy van Doorn dit que le calcul qui a été fait est d'aller chercher un pro rata semblable aux autres gros comités. Étant donné que l'emballage s'est fait uniquement sur une journée, l'AED a pensé que quelques journées de plus pourraient combler une bonne partie du déficit. Aussi, de payer une somme minime de plus semblait raisonnable pour aller 10 jours à Séoul.

Youcef Maktouche dit qu'il ne comprend pas le calcul.

Jean-François Trudelle explique que ce n'est pas un chèque que l'exécutif donne aux comités, mais bien un remboursement des dépenses du comité. Avec les prévisions de financement dont l'AED a discuté avec SimONU, le déficit qu'il reste à compenser est de 1500\$. De plus, pour ce qui est de la comparaison avec LawGames, il est vrai que le pro rata est semblable alors qu'une activité est beaucoup plus longue et dispendieuse que l'autre. Cependant, Jean-François Trudelle rappelle que les membres du comité LawGames payaient quand même 250\$ pour 3 jours à Halifax alors que les membres de SimONU ne payent que 500\$ pour aller 10 jours en Corée.

Youcef Maktouche dit que c'est quand même le double de ce que les participants des LawGames payaient en ce qui concerne le financement personnel de chaque membre.

Jean-François Trudelle rappelle que c'est une somme minime pour aller en Corée. Il dit que la raison pourquoi l'AED a convenu d'octroyer 1500\$ était que par rapport au



budget et à la capacité de payer, l'AED considérait ce chiffre comme raisonnable sans être exagéré.

Jeremy van Doorn dit que d'ailleurs, ce budget a été décidé suite à des discussions avec le comité. C'est la trésorerie du comité elle-même a soumis le budget qui est maintenant approuvé au nom du comité.

Raphaëlle Alimi demande si on peut modifier la subvention à SimONU et si le comité propose quelque chose.

François Alexandre Guay dit que c'est possible, mais qu'il faut une proposition.

Samuel St-Jean fait partie de SimONU. Il veut faire une proposition de modification de la subvention octroyée par l'AED. Il propose que l'AED verse 5500\$ en subvention au comité et que SimONU verse 1500\$ en financement.

Samuel St-Jean explique qu'ainsi, les rôles seraient inversés. Il dit qu'au début de l'année, ce qui justifiait que la subvention ne soit pas octroyée est qu'on ne voyait pas pourquoi LOJIQ ne serait pas donnée au comité. Considérant le temps qu'il reste avant le départ et que l'AED a dit qu'elle compenserait le déficit, il croit la demande raisonnable. Les états financiers ont été présentés et il n'y a pas de déficit. Il rappelle d'ailleurs que la proposition repose sur une situation où est présent un déficit quantitatif et le débat ne devrait pas dériver sur des arguments qualitatifs.

Timothée Matte-Bergeron se demande combien avait été octroyé l'an dernier à SimONU.

Jean-François Trudelle dit que l'AED avait donné 3581\$.

Ozzy Gdalevitch rappelle que la subvention octroyée il y a 2 ans était de 6500\$ pour Singapour.

Vincent Guérard rappelle que le comité a fait un surplus de 3000\$ l'an dernier.

Robin Mercier-Villeneuve demande à l'AED ce qui arrivera si les dépenses sont plus grandes que ce que le comité a réussi à amasser en levée de fond.



Jean-François Trudelle dit qu'en vertu de la politique d'attribution des fonds c'est la responsabilité personnelle de chacun des membres qui entre en jeu lorsque la dépense était non-budgétée. Tout ce qui touche les dépenses non-autorisées engage la personne qui contracte ces dépenses et elle en est donc tenue personnellement responsable.

Maurane Cloutier se demande combien il y a de participants qui vont à la simulation.

Jeremy van Doorn dit qu'il y a environ 20 participants.

Véronique Leduc rappelle à l'assemblée que les membres du comité ont seulement à payer 500\$ pour aller en Corée. De plus, l'an dernier, après 3 jours de simulation, ils ne faisaient que du tourisme. Comme l'a dit l'AED, le budget a été proposé par SimONU.

Robin Mercier-Villeneuve propose de limiter le temps de parole à 60 secondes par individu.

Philippe Dion appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Samir Najjar veut rappeler aux gens qu'ils ne s'en vont pas en vacances et que les participants ont investi 5-6 heures par semaine dans ce projet. Ils mettent des efforts pour pallier le fait que la bourse ne leur ait pas été octroyée. Il rappelle que les années précédentes l'AED subventionnait tout de même une partie du voyage.

Julia Portelance se demande s'il y a une limite dans le temps pour ramasser l'argent. Selon elle, il y a toujours la possibilité de ramasser de l'argent en revenant de Séoul.

Philippe Letarte dit que SimONU n'est pas une compétition reconnue par les Nations Unies. D'autres étudiants payent beaucoup plus cher pour faire des simulations plus proches. Il y a uniquement eu une journée d'emballage alors qu'un montant substantiel pourrait être ramassé s'ils en faisaient plus.

Samuel St-Jean dit que ce n'est pas un voyage à Séoul, mais bien un voyage diplomatique dans le cadre d'activités parascolaires. SimONU a fait plusieurs activités autres que l'emballage. L'AED n'est pas déficitaire, donc il ne comprend pas pourquoi on ne peut accorder une plus grande subvention.



Mathieu Santos-Bouffard propose un amendement à la proposition, soit de faire passer la subvention demandée par le comité de 5500\$ à 3500\$.

Youcef Maktouche appuie.

Youcef Maktouche dit qu'il trouve cela insultant, car les membres du comité mettent beaucoup d'heures par semaine pour écrire des textes et contribuer à une formation parascolaire. Cette activité permet un rayonnement de la Faculté à l'international.

Loïc Sanscartier veut parler des arguments quantitatifs par rapport à la proposition. Le chiffre de 3500\$ est vraiment arbitraire et n'est pas appuyé par aucun calcul. Si on compare les chiffres avec le comité Law Games, Loïc dit que pour ce dernier, la contribution des étudiants est de 28 sous par dollar mis par l'AED alors que SimONU contribue à raison de 55 sous par dollar.

Jeremy van Doorn dit qu'il faut garder en tête que dans les règlements généraux, le maximum que l'AED peut donner est l'équivalent de ce que chaque participant investit.

Raphaëlle Alimi demande la question préalable.

Éliane Boucher appuie.

Le 2/3 des gens dans l'assemblée sont d'accord pour passer à la question préalable donc il y aura vote.

Suite au vote sur l'amendement, celui-ci est adopté. La modification de la proposition principale est donc adoptée pour que la demande de subvention soit diminuée à 3500\$.

La proposition est maintenant d'octroyer 3500\$ au comité SimONU comme subvention AED.

Raphaëlle Alimi demande la question préalable.

Vincent Guérard appuie.

Le vote porte donc sur la proposition d'octroyer une subvention AED de 3500\$ au comité SimONU.



François Alexandre Guay explique qu'il exige le 2/3 des voix par cohérence avec les Règlements Généraux, même si ceux-ci ne sont pas clairs quant à la procédure par rapport aux modifications budgétaires durant une autre Assemblée Générale que celle d'automne.

Raphaëlle Alimi demande le point d'information.

Colin fait un appel à la présidence.

François Alexandre Guay explique que lorsqu'il y a ambiguïté dans les Règlements Généraux, c'est la prérogative du président du conseil d'administration d'interpréter l'ambiguïté. En l'espèce, il ne serait pas cohérent que les modifications budgétaires nécessitent le 2/3 des voix à l'automne et non à l'hiver, ce pourquoi le 2/3 sera nécessaire pour faire passer cette modification budgétaire. Cependant, si le 2/3 de l'Assemblée n'est pas d'accord avec son interprétation, elle peut être renversée.

Le 2/3 des voix pour modifier l'interprétation n'est pas atteint.

Il y a retour au vote sur la proposition amendée.

Il y a 42 votes pour et 32 votes contre. Ainsi, 57% des gens sont en faveur de la proposition. La modification budgétaire n'est donc pas adoptée.

Raphaëlle Alimi propose que l'AED octroie un financement de 3000\$ à SimONU.

Samuel St-Jean appuie.

Robin Mercier-Villeneuve propose la question préalable.

Le vote est concluant et il y a lieu de voter sur la proposition d'octroyer une subvention AED de 3000\$ au comité SimONU.

Le 2/3 des voix n'est pas atteint.

Colin propose que les surplus de l'AED soient octroyés au comité SimONU à la fin de l'année.



Jeremy van Doorn explique que ce ne serait pas de la bonne trésorerie de faire ça.

Vincent Guérard demande une clarification.

Colin Pratte propose que l'Assemblée générale supporte une rencontre entre l'AED et SimONU pour redistribuer les surplus de l'AED à la fin de l'année.

Nicolas Ouellet appuie.

Matthew Meland ne croit pas que la proposition fonctionne puisqu'on ne connaîtra pas le montant du surplus avant septembre prochain. Même si c'est une bonne idée, l'exécution sera difficile.

Vincent Guérard demande le vote.

La proposition est battue.

6. ÉVALUATION INTRATRIMESTRIELLE DES ENSEIGNANTS

Robin Mercier-Villeneuve explique qu'il a parlé à l'AED et que certaines évaluations sont déjà en place dans le cadre de l'enseignement. L'évaluation de mi-session se fait pendant la session. L'objectif est de créer ou de structurer une discussion entre les enseignants et les étudiants puisque c'est difficile, en pratique, de passer des commentaires constructifs aux enseignants en personne. Il aimerait que ça se fasse de façon qualitative. Ça donnerait la possibilité de faire des commentaires aux professeurs pour que ceux-ci puissent d'améliorer leur cours pendant la session.

Robin Mercier-Villeneuve dit que ça se faisait avant. Sa proposition est donc d'évaluer la faisabilité d'une évaluation intratrimestrielle de l'enseignement et le cas-échéant, qu'elle soit mise en place pour la session d'automne 2015.



Julien Thibault appuie.

Camille explique qu'elle a pris rendez-vous avec Élise Charpentier et Robin Mercier-Villeneuve pour qu'ils en discutent. Camille rappelle que ce qu'on priorise c'est la communication professeur-enseignant s'il y a un problème.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1 CONVOCATION D'UNE AG SPÉCIALE AFIN D'AUGMENTER LA COTISATION ÉTUDIANTE DE 1\$ PAR MEMBRE QUI SERA VERSÉE AU PIGEON DISSIDENT

Timothée Matte-Bergeron propose la tenue d'une assemblée générale spéciale concernant l'ajout d'une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) des membres de l'AED au Pigeon Dissident. Timothée explique que le Pigeon ne reçoit présentement aucune cotisation de la part des étudiants. Leur plus grand commanditaire est failli donc il y a des revenus à la baisse.

Éliane Boucher appuie.

Timothée Matte-Bergeron explique qu'en effet, un de leur bon partenaire financier n'est plus et qu'il faut trouver une façon de financer le Pigeon Dissident. Ainsi, il croit qu'il est raisonnable de proposer aux étudiants d'augmenter leur cotisation d'un dollar par session pour ce faire puisque c'est un projet qui rejoint l'ensemble de la Faculté.

Vincent Guérard demande pourquoi on ne peut pas voter directement sur la proposition maintenant.

François Alexandre explique que pour modifier la cotisation, il faut que ce soit fait en Assemblée Générale spéciale où le quorum nécessaire est différent d'une assemblée générale régulière.

Il n'y a pas de demande de vote. L'Assemblée générale spéciale sera donc convoquée dans les 7 prochains jours.

6.2 MOTION DE SOLIDARITÉ POUR LES ENSEIGNANTS

Colin Pratte dit que le corps enseignant est en conflit de travail et ce serait bien de les appuyer dans leurs démarches.

Julien Thibault appuie.

Anthony Lorrain dit qu'il n'a aucune information quant à ce conflit et qu'il aimerait en avoir pour éclairer son vote.

Colin Pratte dit qu'il y a un conflit de travail entre l'Université et ses enseignants en raison du contexte d'austérité actuel. Il n'en sait toutefois pas plus sur la question.

Mathieu Lacelle dit que ce serait intéressant d'avoir plus d'information avant de voter.

Camille Lebel dit qu'elle est au courant du conflit et que de ce qu'on lui a dit, le salaire des enseignants ne serait pas touché.

Robin Mercier-Villeneuve est certain de la bonne foi de la proposition, mais explique que c'est un conflit plus compliqué. Personnellement, il y a plusieurs points avec lesquels il est en désaccord quant à la stratégie adoptée par les enseignants. C'est un débat libre. Il invite donc l'assemblée à battre la proposition.



Vincent Guérard propose une mise en dépôt.

Robin Mercier-Villeneuve appuie.

Il y a mise en dépôt du sujet.

7. CRÉATION DE LA SECTION UDEM DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT DES RÉFUGIÉS

Vanessa Ntaganda est une étudiante sensible aux droits humains. Elle a pris contact avec l'association canadienne en droit des réfugiés qui fait la promotion des droits humains fondamentaux au Canada. En parlant avec les responsables, elle s'est rendue en compte qu'il y a plusieurs chapitres universitaires. Elle veut donc partir le projet dans une université de droit francophone. Le comité aura pour vocation de supporter l'association dans ses projets.

Nicole Gervais appuie.

Vincent Guérard demande si le comité va s'autofinancer.

Vanessa Ntaganda explique que pour l'instant les activités sont auto-financées et que les gens qui y participeront le feront sur une base volontaire.

Ariane Villemaire dit que le comité avocat Sans frontière existe déjà et qu'il fait des activités, comme le journal sur le droit de l'immigration, en lien avec ce sujet.

Vanessa Ntaganda dit que le comité ne ferait pas uniquement des projets de recherche.



Mathieu Lacelle dit qu'il y a déjà 26 comités à l'AED et que ça alourdit le système.

Vanessa Ntaganda dit qu'ils ne peuvent pas se jumeler avec un autre comité, car l'association que le comité souhaite représenter en est une indépendante. Il y aura cependant la possibilité de collaborer avec les autres comités en ce qui concerne l'élaboration des activités.

Raphaëlle Alimi dit que dans la mesure où le comité ne nécessite aucun coût, elle croit que c'est dans le mandat de l'AED d'appuyer la proposition.

Robin Mercier-Villeneuve se demande pourquoi elles tiennent à créer un comité de l'AED alors que si elles ne veulent pas de financement, elles pourraient simplement créer un chapitre à part. Il ne voit pas la raison d'être un comité de l'AED puisque ça amène aussi plusieurs obligations qui ne leur seraient pas imposées si c'était plutôt un chapitre distinct.

Marvin Pavot demande la question préalable.

Il n'y a pas de demande de vote, donc il y a lieu de voter sur la proposition de création de la section UdeM de l'association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés.

La proposition est adoptée. Il y a donc création du comité de l'association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés.

8. QUESTIONS DES MEMBRES

9. FERMETURE



ÉTUDIANT(E)S EN DROIT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Vincent Guérard propose la levée de l'Assemblée Générale

Léo Sirois appuie

Il y a fermeture de l'Assemblée Générale à 12h57.



ANNEXE I

PROPOSITION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX PAR LE C.A.

Résolution CA-2014-11-25

ATTENDU l'adoption de principe de modification des règlements généraux de l'Association lors de la réunion du 7 novembre 2014

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal amende ses règlements généraux comme suit :

157.2 Divulcation et accès des membres au projet de budget

Le projet de budget de l'année en cours de l'AED approuvé par le Conseil d'administration doit être disponible et accessible aux membres de l'Association un minimum de 5 jours ouvrables avant l'Assemblée générale d'automne. Le projet de budget doit être consultable en version électronique ou papier au local de l'Association par tout étudiant membre durant cette période.

La version divulguée du projet de budget doit inclure les prévisions concernant l'AED, ses comités étudiants ainsi que les corporations indépendantes pour l'année en cours. En aucun cas, cette disposition doit être interprétée afin de permettre l'accès au détail des transactions concernant les revenus et des dépenses, ces dernières étant toutefois accessibles par l'exécutif et le Conseil d'administration.